

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, le Conseil municipal de la Commune d'Aigrefeuille-sur-Maine, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 26.

DATE DE CONVOCATION : 16 mai 2023.

PRÉSENTS : Marielle JEANNEAU, Françoise ABÉLARD, Daniel VALLET, Corinne HERVOUET, Sandrine DANIEL, Benoît MARIONNEAU, Christian MÉNARD, Catherine LEROY, Daniel MENGUY, Laurence LIMON-DUPARCMEUR, Patricia MANGAUD, Jacques NUAUD, Thierry CREIS, Frédéric FOUILLET, Marie-Annick HERVOUET, Gérard GADAIS.

ABSENTS : Dominique PIRMET, excusé, qui a donné pouvoir à Marielle JEANNEAU.
Ronan BERNARD, excusé, qui a donné pouvoir à Benoît MARIONNEAU.
Christine JAGU, excusée qui a donné pouvoir à Jean-Guy CORNU.
Virginie HARSCOËT, excusée, qui a donné pouvoir à Jacques NUAUD.
Isabelle DAGORNE, excusée.
Brian DUFFY, excusé.
Stéphane SÉCHET, excusé.
Thierry SABOTIER, excusé.
Estelle PIFFETEAU, excusée.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurence LIMON-DUPARCMEUR.

QUORUM : 14

Ordre du jour

Secrétaire de séance : Laurence LIMON-DUPARCMEUR (proposition dans l'ordre du tableau).

Préambule :

- approbation du procès-verbal de la séance du 2 mai 2023.

1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - PERSONNEL.

- A - Motion de soutien à M. Yannick Morez, maire démissionnaire de la Commune de Saint-Brévin-les-Pins et de dénonciation des violences faites aux élus.....délibération n° 1
- B - Autorisation de signature d'un bail de location.....délibération n° 2
- C - Recrutement d'un agent occasionnel pour le service technique.....délibération n° 3
- D - Prix B.D. jeunesse pluri-communal.
- ↳ Autorisation de signature d'une convention de fonctionnement et de financement.....délibération n° 4

2 - AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES.

- A - Étude et vote du règlement des structures d'accueil enfance.....délibération n° 5

3 - TRAVAUX - URBANISME.

- A - Acquisition de la parcelle cadastrée section ZI n° 97.
- ↳ Autorisation de signature de l'acte notarié.....délibération n° 6

B - Lotissement des Gastines.

- ↳ Acquisition des parcelles cadastrées section AA n° 54, 58 et 102.....délibération n° 7
- ↳ Classement dans le domaine publicdélibération n° 8

4 - QUESTIONS DIVERSES.

- ↳ Tirage au sort des jurés d'assises.
- ↳ Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations.

M. le Maire ouvre la séance à 19 h 55.

Secrétaire de séance : Laurence LIMON-DUPARCMEUR.

Préambule : adoption du procès-verbal de la séance du 2 mai 2023.

Préalablement à cette adoption, M. Nuaud demande à ce que soit noté par écrit sa requête de présentation du dossier des cellules commerciales lors d'une prochaine séance de Conseil.

M. le Maire confirme qu'il procédera à cette présentation prochainement.

Le procès-verbal de la séance du 2 mai 2023 est adopté à l'unanimité.

1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - PERSONNEL.**A - Motion de soutien à M. Yannick Morez, maire démissionnaire de la Commune de Saint-Brévin-les-Pins et de dénonciation des violences faites aux élus.**

Suite à la décision de M. Yannick Morez de démissionner de ses fonctions de Maire de la Commune de Saint-Brévin-les-Pins, les associations de Maires de Loire-Atlantique ont sollicité l'ensemble des Communes en vue de l'adoption d'une motion de soutien et plus globalement de dénonciation des violences faites auprès des élus.

M. le Maire fait savoir qu'il est personnellement touché par ce dossier car il a été lui-même confronté récemment à des injures lors d'une séance de Conseil municipal.

En tant que Président de la Communauté d'Agglomération, il a rencontré, avec ses collègues Présidents intercommunaux, M. Morez. Ce dernier est profondément blessé et sa démission représente un véritable échec. Mais plus grave, il a pris la décision de quitter sa Commune, tellement ce qu'il a vécu est intolérable. M. le Maire espère que de justes sanctions seront prises et que l'État réagira comme il se doit. Il est indispensable que des peines soient prononcées vis-à-vis des personnes qui ont proféré les injures.

J. Nuaud ajoute qu'il partage la position de M. le Maire. Ces comportements ne sont pas acceptables et les collectivités doivent être davantage soutenues par l'État.

M. le Maire précise que les personnes responsables étaient identifiées. L'État aura dû réagir beaucoup plus tôt. Ce sujet ne peut pas rester en l'état. L'assemblée nationale montre par ailleurs un mauvais exemple. Le débat est normal, l'insulte est intolérable.

La motion proposée est validée à l'unanimité.

B - Autorisation de signature d'un bail de location.

Suite au sinistre de leur habitation, M. et Mme Gernelle sont relogés depuis le 2 juin dans le logement communal situé au 45 avenue de Nantes, au-dessus de la bibliothèque.

Il est décidé en conséquence d'autoriser la signature d'un bail de location, pour une durée 12 mois et un loyer hors charge de 500 € T.T.C.

C - Recrutement d'un agent occasionnel pour le service technique.

Il est décidé, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat de deux mois et demi, du 15 juin au 31 août 2023, avec un saisonnier, pour renforcer le service maintenance des bâtiments pendant les congés d'été.

D - Prix B.D. jeunesse pluri-communal.

- ↳ Autorisation de signature d'une convention de fonctionnement et de financement.

Lors de la réunion du 8 décembre 2022, le Conseil a validé sa participation au projet du prix B.D. jeunesse pluri-communal et au versement d'une participation financière de 354 €.

Il est désormais proposé à l'assemblée d'autoriser la signature de la convention correspondante. Celle-ci précise le fonctionnement du prix B.D. Jeunesse ainsi que les modalités de mise à disposition réciproque des moyens humains, matériels et financiers.

La signature de la convention est adoptée à l'unanimité.

2 - AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES.

A - Étude et vote du règlement des structures d'accueil enfance.

Comme chaque année, l'assemblée doit se prononcer sur le contenu de ce règlement et sur l'évolution ou non des tarifs des structures.

Pour 2023 - 2024, il est notamment proposé au Conseil d'augmenter de 4 % les tarifs de l'accueil périscolaire et du temps méridien pour compenser une baisse de subvention de la Caisse d'Allocations Familiales attendue (- 10 000 € d'après les derniers scénarii présentés).

J. Nuaud fait remarquer que l'écart de coût entre les différentes tranches de tarifs n'est étonnement pas régulier.

M. le Maire propose que la commission retravaille cette grille pour l'année prochaine.

Le nouveau règlement est adopté par 20 voix pour et 1 abstention.

3 - TRAVAUX - URBANISME.

A - Acquisition de la parcelle cadastrée section ZI n° 297.

↳ Autorisation de signature de l'acte notarié.

L'acquisition de cette parcelle appartenant à la société European Homes, aménageur du lotissement le Domaine du Vallon Fleuri, est nécessaire pour permettre la desserte du projet d'aménagement des parcelles classées section ZI n° 69 et 70, situées à l'arrière de l'EHPAD Mon Repos, et que leurs propriétaires, les conjoints Briand, envisagent de céder à Atlantique Habitations.

European Homes a donné son accord pour une cession à l'euro symbolique. Seuls les frais d'acte, estimés à 200 € au maximum, seraient à la charge de la collectivité.

La signature de l'acte notarié est adoptée à l'unanimité.

B - Lotissement des Gastines.

↳ Acquisition des parcelles cadastrées section AA n° 54, 58 et 102.

Ces parcelles correspondent aux espaces verts du lotissement des Gastines, aménagés il y a plusieurs décennies et qui n'ont pas été transférés à l'époque dans le domaine communal, comme la voirie et les espaces de stationnement.

Ces terrains sont entretenus, depuis la rétrocession des espaces communs, par la collectivité.

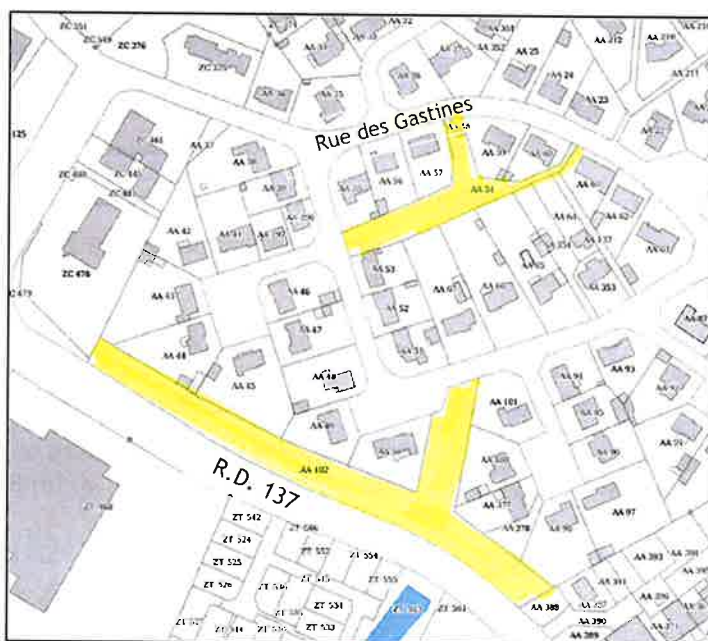
Il est donc décidé à l'unanimité de les acquérir, pour l'euro symbolique, auprès de Mme Peignet, actuellement propriétaire.

↳ Classement dans le domaine public.

Il est proposé que ces parcelles soient classées dans le domaine public communal une fois l'acte notarié signé.

L'accès aux parcelles voisines n'étant pas impacté par ce classement, celui-ci peut s'opérer par simple délibération, sans enquête publique.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.



4 - QUESTIONS DIVERSES.

↳ Tirage au sort des jurés d'assises.

Comme chaque année, il doit être procédé, à partir de la liste générale des électeurs de la commune, au tirage au sort de neuf personnes susceptibles de siéger en qualité de juré aux assises de la Loire-Atlantique en 2024.

Il est rappelé que les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2024 ne peuvent être désignées.

Sur les neuf personnes qui seront tirées au sort, seules trois seront retenues.

Le logiciel de gestion des électeurs propose désormais un tirage automatisé. Ont été tirés au sort :

- Yann OLLIVIER, 6 impasse du Bois, né le 22 novembre 1978,
- Gilbert CORMERAIS, 3 le Haut-Coïn, né le 22 juin 1936,
- Edouard PENEAU, 2 rue du Lavoisier, né le 26 février 1932,
- Virginie DIARD, 12 rue de Beautour, née le 28 janvier 1982,
- Nadine BOUDÉHEN (née PELTIER), Les Ténaueries, née le 19 août 1969,
- Marie BORDERON (née CHARBONNEAU), La Furnière, née le 4 avril 1951,
- Thibault GUITTON, 32 ter rue de la Chapelle, né le 18 octobre 1993,
- Gérard DESCHAMPS, 36 avenue de Nantes, appartement B 13, le Clos des Vignes, né le 11 septembre 1949,
- Aurélie OLIVET (née BRUN), 18 ter la Trelitière, née le 22 décembre 1982.

↳ Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations.

1. Marchés signés.

- Maintenance du classement des archives de la mairie : 7 560 € (Centre de Gestion),
- acquisition de fournitures administratives pour la mairie : 172,12 € T.T.C. (Frimaudeau),
- réalisation des travaux d'éclairage public sur le nouveau parking et la nouvelle voie près du collège Notre-Dame la Maine : participation communale de 11 262,85 € net (T.E. 44),
- reconstruction du mur de Mme Flavien rue des Écoles : 13 199,47 € T.T.C. (Avril en Maine),
- maintenance annuelle du compresseur d'air : 195,62 € T.T.C. (PG.Services),
- point à temps automatique 2023 : 16 538,40 € T.T.C. (Baudry T.P.),
- mise en sécurité du battant de la cloche n° 3 de l'église Notre-Dame : 1 744,80 € T.T.C. (Macé entreprises),
- création d'écluses pour sécurisation de deux villages : 38 220,30 € T.T.C. (Aubron-Méchineau),
- mobilier et matériel pour les nouvelles salles de la maison des enfants : 15 343,49 € T.T.C. (Ugap),
- remplacement du photocopieur noir et blanc de l'école par un photocopieur couleur neuf : 4 680 € T.T.C. (koesio),
- spectacle de Noël des écoles - diffusion le Gruffalo : 145,52 € T.T.C. (Collectivision),
- réalisation de deux panonceaux A1 pour indiquer le futur marché : 259,20 € T.T.C. (Imprimerie 2000),
- acquisition de verres à vin et cuillères à café pour l'espace des Richardières : 174,48 € T.T.C. (Henri Julien),
- remplacement d'une vitre du chariot élévateur : 728,40 € T.T.C. (Agence M3),
- remplacement d'une tondeuse autotractée Honda : 1 320 € T.T.C. (Sud Loire Motoculture),
- rénovation du réseau d'éclairage public de la rue de la Gendarmerie : participation de 12 269,18 € T.T.C. (T.E. 44),
- rénovation du réseau d'éclairage public de la rue des Sabotiers : participation de 13 718,36 € T.T.C. (T.E. 44),
- acquisition de stands : prix unitaire : 1 267,20 € T.T.C. (Altrad),
- location de 2 sanitaires pour les fêtes des écoles : 553,75 € T.T.C. (Wc Loc),
- location de 2 sanitaires pour les festivités du 14 juillet : 553,75 € T.T.C. (Wc Loc),
- mise à jour VMware du serveur (logiciel de virtualisation) : 331,20 € T.T.C. (A.P.S.S.I. Group),
- achat de peinture pour la scène des Ajoncs : 234,62 € T.T.C. (Sikkens),
- acquisition d'un jeu ressort pour l'aire du parc du Plessis : 408 € T.T.C. (Agora collectivités),
- location de deux groupes électrogènes pour le bal des pompiers du 13 juillet : 431,18 € T.T.C. (P.G. Services),
- remplacement de vitrage du bar de football suite à sinistre : 747 € T.T.C. (M.C.A. Sèvre et Maine),
- rénovation de l'éclairage public avenues de Nantes et de la Vendée (tranche 2) : participation communale de 80 922,67 € T.T.C. (T.E. 44),
- acquisition de chariots de ménage pour les associations (atrium et salle des Ajoncs) : 507,46 € T.T.C. (Deslandes).

2. Déclarations d'intention d'aliéner.

Dossier	Date de dépôt	Date de décision	Adresse du terrain	Propriétaire
23A0018	11/04/2023	24/04/2023	2 rue Lavoisier	S.C.I. DES PAPILLONS

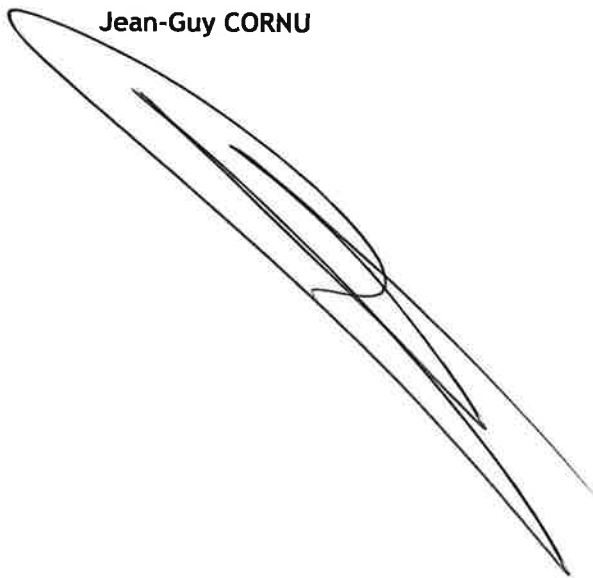
Dossier	Date de dépôt	Date de décision	Adresse du terrain	Propriétaire
			(bâtiment à usage professionnel)	M. Jean-Paul DUGUY
23A0019	11/04/2023	24/04/2023	19 rue des Coteaux (habitation)	M. Franck GUICHET
23A0020	20/04/2023	10/05/2023	1 avenue de la Vendée (habitation)	M. Patrick COTTREL
23A0021	24/04/2023	27/04/2023	La Trelitière (terrains à bâtir)	M. Marcel LÉAUTÉ
23A0022	24/04/2023	27/04/2023	4 impasse de la Tanzanite (habitation)	M. et Mme JEAN-JACQUES
23A0023	24/04/2023	27/04/2023	7 rue des Stellaires (terrain à bâtir)	M. Christian LEROY
23A0024	28/04/2023	12/05/2023	La Trelitière (terrains à bâtir)	Consorts LÉAUTÉ
23A0025	03/05/2023	12/05/2023	4 rue des Dentellières (habitation)	Mme Marie DECLA
23A0026	12/05/2023	16/05/2023	3 rue de la Chapelle (local commercial)	S.C.I. J.M.A.L. Mme Laëtitia GIBOUIN
23A0027	30/05/2023	06/06/2023	8 avenue de la Vendée (local commercial)	S.C.I. L.G.C. M. Christian DUC
23A0028	02/06/2023	06/06/2023	6 rue de la Censive (habitation)	M. Joselito LOUETTE Mme Maud RETIF

M. le Maire lève la séance à 20 h 37.

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Jean-Guy CORNU



Laurence LIMON-DUPARCMEUR

